

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT DEUX

Le 15 Décembre à 19 h00

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 08 décembre 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M ROZET Romaric, M MATRAY Jean-Luc, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCASSE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 37

Excusés : M CHIGNIER Bernard remplacé par M. ROZET Romaric, Mme MONTANES Véronique, M MEUNIER Gérard, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme VAGINAY Hélène, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme CARRENO Mercédès, Mme LARDET Anne Sophie

Pouvoirs : M MEUNIER Gérard à M FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie à M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno, M VIODRIN Jérôme à M VALORGE René, M JARSAILLON Philippe à Mme JOLY Michelle, Mme CARRENO Mercédès à Mme LEBEAU

Election d'un secrétaire de séance : M GROSDENIS Henri, (Arcinges)

N°2022/N°173

OBJET : AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE SERVICE COMMUN ADS

M. le Vice-président informe les membres du Conseil Communautaire du bilan de fonctionnement du service ADS qui a été présenté en Conférence des Maires du 1 décembre 2022 pour les 23 communes sont aujourd'hui adhérentes :

En 2021, 822 actes ont été instruits en un an par le service (dont 15 dossiers accessibilité)

En 2022, 631 actes ont été instruits en 11 mois (dont 15 dossiers accessibilité).

Comme prévu dans la convention de service commun, ce service ADS est financé à hauteur de 85% par les communes et la Communauté prend à sa charge 15% des charges de fonctionnement.

M. le Vice-président rappelle le mode de calcul des contributions :

La commune paie à terme échu (année N+1) en fonction du nombre d'actes réalisés sur l'année N et sur la base du budget annexe réellement réalisé exécuté. Un coefficient temps/difficulté par types d'actes a été fixé initialement.

Afin de tenir compte de la reprise de l'instruction des autorisations de travaux volet accessibilité et aussi pour donner plus de cohérence dans la facturation (en lien avec les temps estimé d'instruction) il est proposé la pondération suivante :

Types d'actes	Pondération
Permis de Construire	1
Permis d'Aménager	1,2
Déclaration Préalable	0,7
Permis de Démolir	0,4
Certificat d'Urbanisme b	0,6
Autorisation de travaux (ERP)	200 €/dossier

Où cet exposé et après en avoir délibéré avec 36 voix pour et 1 abstention, le Conseil Communautaire,

- valide l'avenant n°2 à la convention de service commun avec chacune des communes adhérentes (avenant ci-annexé) qui intègre la révision des pondérations des actes
- autorise le Président à signer chacun des avenants.
- précise que la prise d'effet est le 1er janvier 2023
- dit que les recettes seront inscrites en section de fonctionnement du budget annexe ADS

Le secrétaire de séance
Représentant de la commune d'Arcinges
M Henri GROSDENIS

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20221215-N2022-173-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022